

Privilège

• (1110)

Hier soir, à 17 h 30, un représentant de la chaîne de télévision Global informait le cabinet du ministre des Finances, ses hauts fonctionnaires, qu'il avait le texte du budget et en a dévoilé les détails. A 17 h 55, le leader parlementaire du gouvernement et le vice-premier ministre sont venus demander le consentement de la Chambre pour que la séance soit prolongée. J'estime que le gouvernement et le ministre des Finances savaient à 17 h 30 qu'il y avait eu une fuite. C'est à ce moment-là que le ministre des Finances aurait dû soulever la question de privilège.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Les usages parlementaires sont violés, les traditions parlementaires sont violées, 500 ans de tradition sont violés. Pour agir correctement, le ministre des Finances aurait dû se présenter à la Chambre des communes dans les plus brefs délais, c'est-à-dire à 18 heures hier, informer la Chambre qu'il y avait eu violation du secret et que par conséquent, il n'allait pas présenter le budget le lendemain comme prévu par le Règlement. Voilà la façon correcte d'agir pour un ministre qui se respecte. Voilà ce qu'il aurait dû faire. Voilà pourquoi je soutiens que la question de privilège qu'invoque le ministre des Finances n'est pas recevable.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'ai entendu le député. Il est vrai que la question de privilège doit être soulevée dans les plus brefs délais possible. Je signale que nous avons été saisis, à divers moments de plusieurs avis que j'ai sous la main. Dans les circonstances, il ne conviendrait pas que j'exclue le ministre des Finances, et je lui accorde la parole.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'interviens pour expliquer un fait personnel.

M. le Président: La parole est au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier).

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous sommes en train de refaire le Règlement. La motion demandant qu'un autre député soit entendu est recevable en tout temps d'après toutes les traditions.

Une voix: Il s'en prend au Président.

M. Gauthier: Je ne parle pas au Président. Je rappelle à la Chambre que nous sommes en train de refaire le Règlement et je ne suis pas d'accord.

M. Clark (Yellowhead): Il s'en prend au président. Quelle honte.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais préciser un point. Je profite de la première occasion qui se présente d'expliquer à la Chambre les événements extraordinaires qui se sont produits hier soir.

Une voix: Rasseyez-vous.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Peu de temps avant l'heure du dîner hier. . .

Mme Copps: Démission.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . les services de Global Television ont informé mes fonctionnaires qu'un correspondant anonyme avait lu par téléphone à un membre de leur personnel. . .

Une voix: A quelle heure?

M. le Président: Je tiens à informer tous les députés que le débat va peut-être se prolonger fort longtemps aujourd'hui. Les députés remarqueront que j'ai dit débat. Je pense qu'un débat implique le droit pour tous les députés qui veulent intervenir de se faire entendre des autres députés. La parole est au ministre des Finances.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, peu de temps avant le dîner, hier, les services de Global Television ont informé mes fonctionnaires. . .

Des voix: A quelle heure?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . qu'une personne, qui n'avait pas dit son nom, avait appelé l'un d'entre eux pour lui révéler des renseignements sur le budget.

Des voix: A quelle heure?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Peu de temps après, le réseau a montré le document dans un bulletin de nouvelles et a divulgué certains détails indiquant. . .

M. le Président: La présidence comprend parfaitement que la question dont nous discutons actuellement est très importante, tant sur le plan historique que pour ce qui est des conventions du Parlement. Il existe, cependant, une autre convention—le député la connaît certainement, étant donné son expérience—qui veut que les députés aient la liberté de parole à la Chambre. Autrement dit, un député a le droit d'être entendu quand il a la parole, et c'est le cas du ministre des Finances.